■ **A.C.T.V. S.A. Antennes collectives de télévision**, précédem. à Moutier, CH-073.3.000.011-3, Diffusion en Suisse de la télévision, de la radio et de tous autres moyens de télécommunication, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se... Société anonyme (FOSC no 241 du 12. 12. 2006, p. 5, publ. 3676814). Modification des statuts: 6. 06. 2007. Fusion : - reprise des actifs et passifs de 'Ticsa', à Saignelégier (CH-674.3.000.137-6), selon contrat de fusion du 06.06.2007 et bilan au 31.12.2006, présentant des actifs de CHF 856'347,62 et des passifs envers les tiers de CHF 787'335,37, soit un actif net de CHF 69'012,25. - reprise des actifs et passifs de 'Téléréseau Porrentruy S.A.', à Porrentruy (CH-677.3.000.333-4), selon contrat de fusion du 06.06.2007 et bilan au 31.12.2006, présentant des actifs de CHF 1'065'497,47 et des passifs envers les tiers de CHF 825'644,30, soit un actif net de CHF 239'853,17. - reprise des actifs et passifs de 'CABLEVISION S.A.', à Moutier (CH-073.3.000.368-5), selon contrat du fusion du 06.06.2007 et bilan au 31.12.2006, présentant des actifs de CHF 1'209'560,86 et des passifs envers les tiers de CHF 447'685,02, soit un actif net de CHF 761'875,84. La totalité du capital-actions des quatre sociétés étant détenue par le même actionnaire, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Nouveau siège: Delémont. Nouvelle adresse: Quai de la Sorne 2a, 2800 Delémont. But: Diffusion en Suisse de la télévision, de la radio et de tous autres moyens de télécommunication, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant au but social. Capital-actions: CHF 400'000.–, entièrement libéré. Actions: 800 actions au porteur de CHF 500.–. Organe de publication: FOSC. Nouvelles communications aux actionnaires: par lettre recommandée. Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 26.01.1993, la société a ratifié un contrat de fusion passé le 26.01.1993 entre ladite société et la société anonyme 'Transvision S.A.', à Courrendlin (FOSC du 20.01.1987, no 14, p. 230) aux termes duquel la société anonyme 'A.C.T.V. S.A. Antennes collectives de télévision', à Moutier, reprend l'actif et le passif, à titre universel, de la société anonyme 'Transvision S.A.', à Courrendlin, conformément aux dispositions de l'art. 748 CO et selon bilan au 31.03.1992, accusant un actif de CHF 480'277.30 et un passif de CHF 293'206.45, soit un actif net de CHF 187'070.85. La société reprenante étant l'actionnaire unique de la société reprise, les actions de la société reprise sont éteintes et le capital-actions de la société reprenante reste inchangé [comme précédemment]; Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 26.01.1993, la société a ratifié un contrat de fusion passé le 26.01.1993 entre ladite société et la société anonyme 'Sérac S.A.', à Bassecourt (FOSC du 26.01.1988, no 20, p. 321) aux termes duquel la société anonyme 'A.C.T.V. S.A. Antennes collectives de télévision', à Moutier, reprend l'actif et le passif, à titre universel, de la société anonyme 'Sérac S.A.', à Bassecourt, conformément aux dispositions de l'art. 748 CO et selon bilan au 31.03.1992, accusant un actif de CHF 585'983.60 et un passif de CHF 386'920.80, soit un actif net de CHF 199'062.80. La société reprenante étant l'actionnaire unique de la société reprise, les actions de la société reprise sont éteintes et le capital-actions de la société reprenante reste inchangé [comme précédemment]. Personne et signature radiée: Stolz, Vincent, de Bütschwil, à Villeneuve VD, membre, sans droit de signature. Inscription ou modification de personnes: Steiner, Urs, de Liesberg, à Laufon, président, avec signature collective à deux [comme précédemment]; Mächler, Adrian, de Bâle et Lachen, à Liestal, vice-président, avec signature collective à deux [comme précédemment]; Schafroth, Peter, de Liestal, à Liestal, membre, avec signature collective à deux [comme précédemment]; Weber, Thomas, de Gelterkinden, à Gelterkinden, membre, avec signature collective à deux [comme précédemment]; Bronner, Ernst, de Lausen, à Lupsingen, membre, sans droit de signature [comme précédemment]; Lanz, Peter, de Dürrenroth, à Biel/Bienne, avec signature collective à deux [comme précédemment]; BDO Visura, à Liestal, organe de révision [comme précédemment]; Schaffter, Claude, de Soulce, à Montfaucon, membre, sans droit de signature.
Journal no 735 du 12.07.2007
(04029890 / CH-073.3.000.011-3)